

## **Audit sur la gestion des risques dans les musées vaudois**

**La gestion intégrée des risques est devenue, ces dix dernières années, une des composantes majeures du management public comme privé. La Cour des comptes s'est penchée sur son application dans trois musées cantonaux et cinq musées communaux (Lausanne et Nyon). Elle a constaté que si l'on y trouve une conscience et une gestion élevée des risques techniques, l'absence de cadre de référence empêche pour l'heure une approche systématique.**

L'actualité évoque régulièrement les conséquences souvent dévastatrices, voire tragiques, d'événements qui se sont produits et dont on a pu percevoir qu'ils avaient été très insuffisamment anticipés (marée noire dans le Golfe du Mexique, scandale de l'UBS aux Etats-Unis). Sans être toujours aussi critiques, des événements mal ou peu anticipés peuvent mettre en péril l'atteinte des objectifs fixés par l'organisation (vol de tableaux récent au Musée d'Art moderne à Paris, vol d'objets précieux dans un musée de la Vallée de Joux). Parmi les musées examinés, deux ont subi récemment des dégâts de leurs collections (le Mudac en 2008 et la Collection de l'Art Brut en 2009).

La notion de risque se définit aujourd'hui comme l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs d'une organisation. La Cour des comptes, dans le cadre de ses missions spécifiques, a entrepris un audit de la gestion intégrée des risques dans huit musées cantonaux et communaux. Il faut souligner que, contrairement à la Confédération, le Canton n'a pas émis de directives à ce sujet. Le choix du secteur muséographique s'est fait en raison du degré élevé d'appétence au risque de ses institutions dû au professionnalisme développé par des organisations internationales comme le Conseil International des Musées (ICOM), singulièrement dans les domaines de la conservation et de la sécurité.

La Cour des comptes a conduit une analyse sur la base du référentiel COSO II, largement le plus utilisé. Elle a fondé ses constatations en appréciant les réponses à 48 questions, regroupées dans les huit composantes du modèle, à l'aide d'une matrice de maturité développée par la Cour.

La Cour des comptes a émis deux recommandations d'ordre général:

- \* La première s'adresse à l'Etat et l'invite à adopter un modèle de gestion intégrée des risques pour toutes les entités qui lui sont soumises.
- \* La seconde invite les musées à intégrer la gestion de leurs risques dans un cadre général de référence. On notera que plusieurs musées ont développé une approche qui pourrait facilement permettre d'atteindre cet objectif.

Huit recommandations spécifiques complètent l'analyse en insistant notamment sur la nécessité de définir clairement les objectifs, de procéder à l'évaluation des risques et d'assurer le suivi et le pilotage du système de gestion intégrée des risques. La Cour fournit par ailleurs en annexe une boîte à outils destinée à aider les musées dans cette perspective.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03/11/2010

**Renseignements complémentaires : Anne Weill-Lévy, présidente de la Cour des comptes, 021 316 58 00**  
**Jean-Claude Rochat, magistrat rapporteur, 021 316 58 00**

**Fichiers à télécharger :**

[Cour des comptes\\_ Rapport Musées](#)

[Cour des comptes\\_ annexes rapport musées](#)